

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE



PV n°13 CSR

Réunion 25 mai 2023

Présents : Leto A.; Girard C ; Graignic C ; Ramard F ; Avignant O ; Conan A ;

Excusées :

Rédige : S. Persan,

## I- DAFR

### ➤ **Dossier n°1 ENTENTE SPORTIVE DES PORTES DE LA BRETAGNE (ESPB) - RF**

- Constatant que dans le cadre des obligations DAF, le club de l'ESPB obtient au 31/03/2023 28 licenciées dont 19 jeunes sur les 30 demandées dont 15 jeunes pour répondre à l'obligation de sa prénationale féminine et sa régionale féminine ou 37 licenciés (genres confondus) dont 30 jeunes sur les 50 demandés dont 25 jeunes.

#### **En conséquence l'équipe Régionale Féminine de l'ESPB:**

- En application de l'article VII.4.1 alinéa 3 du RGER, sera maintenue dans le classement de sa poule à l'issue de la saison 2022/2023, mais sera rétrogradée administrativement dans la division inférieure pour laquelle il remplit correctement ses obligations pour la saison 2023/2024.

### ➤ **Dossier n°2 KLOAR AVEN 29 – RM-RF**

- ☞ Constatant que dans le cadre des obligations DAF, le club de KLOAR AVEN 29 obtient 4,5 unités de formation sur les SIX unités demandées pour répondre à l'obligation de sa Régionale Masculine et Régionale Féminine

#### **En conséquence l'équipe régionale Masculine et Régionale Féminine de Kloar Aven 29:**

- ☞ En application de l'article VII.4.1 alinéa 4 du RGER, seront maintenues dans le classement de sa poule à l'issue de la saison 2022/2023, mais seront rétrogradées administrativement dans la division inférieure pour laquelle il remplit correctement ses obligations pour la saison 2023/2024.

*COMMISSION REGIONALE SPORTIVE*

**II- ACCESSION NATIONALE 3**

A l'issue de la saison 2022-2023, les équipes de prénationale finissant à la première place répondent toutes les 2 à leurs obligations DAFR et DAFA et ayant obtenu les droits sportifs à l'accession au niveau supérieur.

Accession en Nationale 3 :

En Féminine : Cesson St Briec CAVB - 0228400

En Masculin : VBC Malouin - 0355169

La CSR  
Approuvé au CD du 15/06/2023